



## Règlement de la section Bibliothèque

### Objet

La section dispose d'un large choix de livres, de guides et de BD, qu'elle prête aux collaborateurs Cetim.

### Gestion

Elle est sous la responsabilité d'un collaborateur Cetim, bénévole, avalisé par le CE et aidés par des bénévoles.

La section dispose d'un budget à l'année, géré par les responsables bénévoles avec l'aide des permanentes du CE. Un élu est nommé pour assurer le lien entre le CE et la section.

Les ouvrages en surnombre sont réformés comme suit...

### Fonctionnement

Les permanences sont hebdomadaires. Le nombre d'ouvrage emprunté n'est pas limité.

Le prêt est gratuit. Il n'est pas nécessaire de déposer de chèque de caution pour emprunter des livres.

L'emprunteur s'engage à respecter les ouvrages.

### Pour mémoire :

Le bibliobus de la bibliothèque départementale de l'Oise vient une fois par trimestre proposer un large choix de livres qui sont choisis par les membres bénévoles de la section.

Vous pouvez faire une proposition d'achat ou exprimer vos idées en complétant et en nous retournant le formulaire suggestions d'idées.

Le CE est abonné au magazine " Lire" visible au local principal du CE.

Le CE possède un appareil photo numérique en prêt auprès des sections qui en font la demande (cf. règles de prêt de l'appareil photo du CE).

Rédacteur	Valideur	Approbateur
Valérie Brzostowicz	Animateur section : Guillaume Thoquenne	Observateur section : Gilles Margottet

#### Fichiers associés :

Liste livres, BD & guides

Formulaire suggestions d'idées

Règles de prêt de l'appareil photo du CE

#### Historique :

Version b, en date du 11/05/07, après changement du nom de l'observateur de la section

Version a, nouveau document après refonte complète du règlement en date du 28/09/05